

Réaction de Philippe Van Parijs à l'article de l'Echo.

<https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/la-wallonie-payerait-cher-une-regionalisation-des-pensions/10202385.html>

Proposition aberrante, vu la mobilité trans-régionale. Les pensions de retraite contributives constituent une forme assurancielle de salaire indirect qui se substitue intelligemment à l'épargne individuelle.

Quant à leur niveau, elles sont donc une fonction positive des salaires. Dans le cas d'un système régionalisé, quelle serait la région en charge de payer? Celle où le pensionné habite? Celle où il a travaillé? Celle qu'il habitait quand il travaillait? Cela, en fonction du nombre de mois de travail ou de résidence.

650.000 personnes ont quitté Bruxelles pour une des autres régions depuis 2000 et 450.000 personnes se sont installées à Bruxelles en provenance des deux autres régions.

Pour des allocation familiales universelles, ce n'est déjà pas simple. Pour une pension de base universelle, ce serait la même chose. Mais alors pour un système de pensions contributive, ce serait d'un autre ordre de grandeur!